



dans les frais de fonctionnement des cantines scolaires
des écoles publiques de Rezé, année 1949.

a) école garçons et filles de St. Pousseau	8.000
b) école garçons et filles de Rezé	11.000
c) groupe scolaire de Dragon	2.000
Total	21.000 frs

Comme les dites cantines sont gérées par le
Comité scolaire avec subvention communale, il y a
lieu de reverser la subvention de frs : 21.000 au
Trésorier.

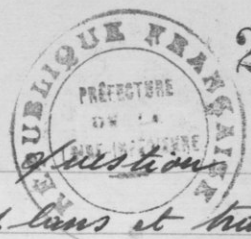
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide de reverser à M. J. Bte Marchais, Trésorier
Général des communes scolaires, la somme de neuf
mille francs, à verser à son C.C.P. Nantes n° 800.77.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est
levée le lendemain à 1 heure du matin,
et ont signé au registre :

Marchais, Bourdier, Baudry, Guilland, Peigné R.
Bard, Houmès, Gouinoy, Gouinoy, Peigné R.
Cassard, M. Neau, Guichard, J. Barbe, Montiel
Alcolin, Leprieux, *travail*

SÉANCE du CONSEIL du
SAMEDI 11 MARS 1950 -

L'an mil neuf cent cinquante, le onze
mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de
la Ville de REZÉ les NANTES s'est réuni à
l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire,
suivant convocation faite par M. le Maire le
6 Mars 1950 et conformément à la loi.



A l'ordre du jour, une seule question :
Discussion et approbation des plans et travaux
concernant l'aménagement de la salle des Fêtes
de Pont-Rousson et cela en présence de M. Joëssel,
architecte.

Étaient présents : M. M. Bénézet, Maire, M. M. Vignais,
Marchais, Collet, Cassard Paul, adjoints.

Mmes et M. M. Glayean, Fortin, Barbo, Basalix,
Guilbeteau, Hean, Boutin Arthur, Boutin Albert,
Allire, Robin, Plancher, Massieu, Guillard, Gendron,
Guérin.

Absents et excusés, mais ayant donné procuration
pour voter en leur nom : Melle Monteil, Mme Hémon,
M^{lle} Podes, Cassard Jh.

Absents non excusés : M. M. Youje et Monnier.

Monsieur Barbo Henri a été élu secrétaire de
séance et a accepté ces fonctions.

Monsieur Bénézet, Maire, ouvre la séance en
faisant connaître que le but de la réunion extra-
ordinaire du Conseil Municipal consistait à prendre
une décision pour la première phase de travaux
d'aménagement à exécuter à la Salle des Fêtes
de la Traisinière à St. Pousseau.

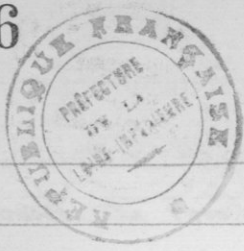
Il remercie Monsieur Joëssel, architecte, auteur
du projet, d'avoir répondu à son appel et le
prie d'exposer l'économie des travaux envisagés.

Monsieur Joëssel, en termes clairs et précis,
fait un exposé sur les travaux d'aménagement
à exécuter, compte tenu du crédit de 5.200.000 frs,
mis actuellement à disposition par la commune.

Il préconise deux phases :

- 1° L'exécution du plafond en stuf, avec aération
et ventilation, suivant les règlements en vigueur.
- 2° Construction des tribunes et de la cabine de
projection cinématographique, en béton de ciment
armé.

Il attire l'attention du Conseil Municipal sur



les règlements en vigueur concernant la sécurité des salles publiques.

Il précise ensuite que certains de ces travaux demandent, de la part des entrepreneurs, de la conscience et des connaissances certaines techniques.

Pour dégager toute responsabilité et principalement celle de l'administration communale, il propose de s'adresser à un bureau de vérifications, spécialisé dans ce genre de travaux, en l'occurrence au bureau Veritas.

Cette façon de voir fut adoptée par l'ensemble du Conseil Municipal.

Une discussion s'engage sur le choix des entrepreneurs.

M. M. Clément Allire et Albert Boutin demandent l'appel à la concurrence pour tous les travaux à exécuter.

Pour lever les questions, les travaux à exécuter sont présentés comme suit :

1° exécution du plafond, selon règlements de sécurité en vigueur (lanternes vitrés, système d'aération, éclairage indirect, etc.....).

M. Joessel signale que pour ce travail il n'y a qu'un seul spécialiste à Nantes, en l'occurrence la maison Lebac.

Après discussion on passe au vote :

19 voix se prononcent pour la désignation de l'entreprise Lebac.

1 voix contre,

3 abstentions.

2° Travaux de plâtrerie ..

Travaux de faible importance, et dont l'importance ne peut être fixée qu'au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Après discussion, la majorité du Conseil Municipal est d'accord pour faire appel à l'entreprise Chiron de Rezé.

3° Révision et réparation éventuelle de la couverture.

217
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE
1950-1951
M. Arthur Boutin propose de prendre l'entreprise locale qui fait le meilleur prix pour les travaux communaux.

Après discussion, les Conseillers Municipaux désignent l'entreprise Griffay. Il y a 2 abstentions.

4. Travaux de serrurerie et charpente en fer.

L'unanimité des Membres présents décide de faire exécuter les dits travaux par appel d'offres aux trois entrepreneurs locaux suivants :

M. M. Pousselot - Bertreux - Boyer Sits.

5. Construction des tribunes et de la cabine de cinéma en béton de ciment armé.

Là aussi, l'unanimité du conseil Municipal se prononce pour un appel d'offres parmi les entrepreneurs suivants :

Entreprise Henri Marchais - Tre Marchais - Lumis-terie Industrielle - Claveux - Michel Sana et Antoine Sana - Guilband et Bouneau - Buet et Charpentier - Ferré + Chury.

Les trois dernières entreprises étant domiciliées en dehors de la commune.

Monsieur Barbo fait observer qu'au nom de Melle Monteil il vote contre tous les travaux.

Monsieur Joessel insiste pour que figure au procès-verbal ses déclarations concernant les responsabilités à encourir dans l'exécution des dits travaux qui sont, d'une part, gros d'étude et, d'autre part, gros de responsabilités.

Requête introductive d'instance présentée auprès du Conseil de Préfecture Interdépartemental de Nantes par M. Richard François - Décision autorisant le Maire à défendre à l'instance.

Le Maire donne connaissance d'une lettre du Conseil de Préfecture Interdépartemental de Nantes, datée du 25 Février 1950, à laquelle était jointe une requête introductive d'instance présentée par M. Richard François, contre la ville de Sèze.



Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la requête présentée par M. François Richard, et qui demande à ce que la commune soit condamnée à effectuer des travaux de remise en état pour permettre l'écoulement des eaux de la prairie de M. Richard, située au chemin yala à la Merinière, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents,

autorise le Maire à défendre à l'instance en évoquant tous les moyens de droit pour débouter M. Richard François de sa demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures, 30,

et après lecture ont signé :

Séance du Conseil Municipal du 25 Mars 1950

Le 25 mars 1950, le vingt cinq Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pezè. les Fontaines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire, suivant convocation faite par le Maire le 20 Mars 1950, et conformément à la loi.

Ordre du jour

- 1° Secours aux grévistes
- 2° Examen situation des chômeurs
- 3° Chances de fonds éventuelle au service des bateaux